



GAGNER À APPRENDRE

FPA 101  
(02/03/2026)

# ACTI PRO RSA

## Bagatelle - La Faourette - Basso Cambo – Pont Vieux

**1 entretien mensuel  
Et un point  
hebdomadaire****12 mois d'accompagnement****De 5 à 15 heures d'activités  
hebdomadaires**

### 1. OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le dispositif d'accompagnement doit permettre au bénéficiaire d'**accéder à un emploi ou à une formation qualifiante, diplômante ou professionnalisante.**

A l'issue de la formation, le bénéficiaire est capable de : *(selon le parcours défini)*

- Exprimer un objectif d'insertion professionnelle adapté à ses caractéristiques personnelles (contraintes, compétences, niveau de formation) et aux réalités du marché de l'emploi
- Construire et mettre à jour ses outils de recherche d'emploi
- Effectuer une recherche active d'emploi

### VALIDATION / CERTIFICATION

Une **attestation de formation** est délivrée au bénéficiaire en fin d'accompagnement.

	<b>Résultats 2025</b>	Nombre de bénéficiaires <b>628</b>	Taux d'insertion <b>44,8%</b>	Taux de satisfaction <b>4,6 / 5</b>
--	---------------------------	---------------------------------------	----------------------------------	--

### 2. PUBLIC CONCERNÉ & PRÉREQUIS

Le dispositif s'adresse à des **allocataires du RSA** en difficulté d'insertion professionnelle, orientés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

#### PRÉREQUIS

Être domicilié sur le territoire de la Haute-Garonne. Pas de prérequis pédagogiques.

### 3. MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

Les bénéficiaires sont mandatées sur le logiciel interne du Conseil Départemental.

**Dès inscription, une convocation** au 1<sup>er</sup> rendez-vous d'accueil sous 7 à 10 jours est envoyée au bénéficiaire par voie postale.

L'entrée sur le dispositif ACTI PRO RSA peut se faire toute l'année, après validation par le Conseil Départemental.

### 4. DATES & DURÉE

Dates de l'accompagnement : Accessible du **02/01/2026 au 31/12/2026.**

Durée de l'accompagnement : **12 mois** (1 prolongation possible de 6 mois par tacite reconduction)

Rythme : **1 entretien mensuel** en face à face, **1 point hebdomadaire** avec le référent, une **PMSMP obligatoire et des activités hebdomadaires** (temps collectifs à CREPT Formation ou à l'extérieur en présentiel, modules e-learning, participation à des événements, ...)

L'accompagnement peut être interrompu en cas d'absence prolongée aux rendez-vous et/ou aux séances de travail.

## 5. MODALITÉS D'ORGANISATION

Entrées/Sorties permanentes :	<b>Oui</b>
Horaires des accueils :	<b>8h30 - 12h et 13h30 - 17h</b>
Lieu de Formation :	<b>CREPT Formation – 130 rue Henri Desbals – 31100 Toulouse</b>
Restauration sur place :	<b>Oui</b> (Salle de pause et de restauration avec micro-ondes, distributeur d'eau et de café)

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

#### Locaux de formation

- Tous les espaces de formation sont accessibles PMR
- Parking PMR à proximité des locaux

#### Modalités de formation & Examen

- Adaptation possible (durée, rythme, modalités...)

## 6. CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

Après une première étape « **diagnostic et parcours socle** » de 3 mois, le bénéficiaire est orienté vers l'un des **4 parcours majeurs professionnels** pour une durée de 6 mois :

- **Parcours 1 : Construction du projet professionnel et découverte d'un métier**  
**5 étapes** Identification des compétences professionnelles et caractéristiques personnelles, découverte du marché du travail, exploration de métiers, définition du projet professionnel et validation de sa faisabilité avec réalisation d'une PMSMP, préparation et mise en œuvre du projet.
- **Parcours 2 : Accès à la formation qualifiante**  
**4 étapes** Recherche d'information sur le métier et la réalisation d'enquêtes métier, préparation et réalisation d'une PMSMP, recherche de formation qualifiante ou d'alternance, préparation de la candidature et des tests de sélection.
- **Parcours 3 : Techniques de recherche d'emploi**  
**7 étapes** Espace personnel France Travail et Emploi Store, le marché du travail, les outils de la recherche d'emploi, le développement des soft skills, préparation et réalisation d'une PMSMP, élargissement du réseau professionnel, préparation à l'entretien d'embauche.
- **Parcours 4 : Accès à l'emploi**  
**8 étapes** Les services incontournables de France Travail, définition de la stratégie de retour à l'emploi et organisation de la recherche d'emploi, les outils de la recherche d'emploi, mis en œuvre de la recherche active d'emploi, préparation et réalisation d'une PMSMP, le fonctionnement des entreprises et les contrats de travail, les soft skills incontournables, préparation à l'entretien d'embauche, accompagnement et sécurisation de la prise de poste

A l'issue de du parcours majeur, le suivi du bénéficiaire s'inscrit dans un **parcours individualisé** de 3 à 8 mois en fonction de ses besoins.

**Des activités hebdomadaires de 5 à 15 heures seront proposées dans le cadre du parcours :**

**En interne :**

- **Des ateliers collectifs** : Découverte des métiers en tension, recherche de PMSMP, découverte des métiers en réalité virtuelle avec l'application Métiers 360, construction des outils de recherche de PMSMP, initiation aux usages du numérique, ...
- **Des modules e-learning** : orientation professionnelle, méthodologie de recherche d'emploi / de formation
- **Des collectifs de pairs**
- La participation à des interventions de professionnels présentant leurs métiers et secteur d'activité, à des collectifs de pairs, ...

**En externe (liste non exhaustive):**

- Participation à des ateliers Conseils France Travail
- Participation à des visites organisées par CREPT Formation, à des événements France Travail ou sur le territoire, à des activités avec des partenaires,
- Participation à une prestation France Travail sur le projet professionnel
- Réalisation d'une formation à temps partiel
- Démarches auprès de professionnels du réseau d'entreprises ou hors réseau
- Recherche documentaire sur les sites de ressources mis à disposition
- Réalisation d'une PMSMP

## 8. MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Sont mis à disposition des participants :

- Un bureau pour les entretiens individuels
- Un centre ressources équipé de postes informatiques avec Internet haut débit, imprimantes
- Une salle pour les temps collectifs
- Des téléphones en libre accès pour des démarches professionnelles

Outils et supports pédagogiques : livrets d'autoformation en orientation et recherche d'emploi, modules e-learning, tests en orientation, annuaires d'entreprise.

## 9. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'accompagnement alterne **des temps d'entretiens individuels** avec le référent de parcours, **des temps collectifs** sur des thématiques en lien avec l'insertion professionnelle, **des temps de travail en autonomie** au Centre Ressources et **la réalisation d'au moins une PMSMP durant le parcours**.

## 10. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE & ENCADREMENT

- Responsable du dispositif : **Fanny ARROYO**, *DESS de Psychologie* – 05 62 72 93 64 – [f.arroyo@crept-formation.com](mailto:f.arroyo@crept-formation.com)

Formateurs référents de parcours :

- **Frédéric RAFFAILLAC**, *Titre professionnel de Conseiller en Insertion professionnelle*, Référent de parcours, référent entreprise et référent handicap - 05 62 72 93 69 – [f.raffaillac@crept-formation.com](mailto:f.raffaillac@crept-formation.com)
- **Marie FAVRE**, *Titre professionnel de Conseillère en Insertion professionnelle*, Référente de parcours et référente entreprise - 05 62 72 93 62 - [m.favre@crept-formation.com](mailto:m.favre@crept-formation.com)
- **Gaëlle PASSOT**, *Titre professionnel de Conseillère en Insertion professionnelle*, Référente de parcours et référente entreprise - 05 62 72 93 63 - [g.passot@crept-formation.com](mailto:g.passot@crept-formation.com)
- **Sabrina HAMIMI**, *Formatrice en insertion professionnelle depuis 2003*, Référente de parcours, référente entreprise et référente handicap - 05 62 72 93 66 - [s.hamimi@crept-formation.com](mailto:s.hamimi@crept-formation.com)
- **Fanny ARROYO**, *DESS de Psychologie*– Référent de parcours, référent entreprise et référent handicap 05 62 72 93 64 – [f.arroyo@crept-formation.com](mailto:f.arroyo@crept-formation.com)

Service administratif : **Emilie PASSABOSC** - [e.passabosc@crept-formation.com](mailto:e.passabosc@crept-formation.com)

## 11. SUIVI PÉDAGOGIQUE & ÉVALUATION

Le bénéficiaire est suivi et accompagné par un **Formateur Référent unique** qui définit les étapes de l'accompagnement en fonction du diagnostic initial.

Chaque entretien ou échange avec le bénéficiaire fait l'objet d'un enregistrement sur le portail informatique du Conseil Départemental.

Un **diagnostic 360°** (socioprofessionnel et freins liés au retour à l'emploi) est réalisé avec le bénéficiaire au cours des 3 premiers mois de suivi. A l'issue de ce parcours « socle », le bénéficiaire est orienté vers l'un des 4 parcours majeurs. A l'issue du parcours majeur, le parcours est individualisé. Dès la phase d'intégration un parcours dit « mineur » est défini afin de permettre la levée des freins. A la fin de chaque parcours le référent établit un bilan de l'étape d'accompagnement.

En fin d'accompagnement, le participant renseigne un **questionnaire de satisfaction** portant sur tous les éléments de l'accompagnement. Une **attestation de formation** précisant les compétences est délivrée.

## 12. SUITE DE PARCOURS POSSIBLE

Le dispositif favorise l'accès à la qualification ou à l'emploi :

- Formations qualifiantes ou diplômantes avec un financement Région, France Travail ou Conseil Départemental
- Contrat de droit commun, Intérim, Contrat en alternance et Contrat d'insertion

## 13. FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

Cette action de formation est financée par le **Conseil Départemental de la Haute-Garonne** et le **Fonds Social Européen**. Cette action ne donne pas lieu à une rémunération.